

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1924)
Heft: 49

Rubrik: Foire de Lyon 1924

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTAT DES MEMBRES

Dans sa dernière séance, le Comité de Direction de la Chambre de Commerce Suisse en France a procédé à l'admission des nouveaux membres suivants :

Membre Effectif

CONZA (Léopold-Eugène), Commissionnaire en marchandises, 51, boulevard Longchamp, à Marseille.

Membre Adhérent

GUEUSQUIN (René), Entrepreneur de déménagements, garde-meubles et transports, 42, rue Orfila, à Paris.

FOIRE DE BALE

La Foire d'Echantillons qui s'est terminée le 27 mai a attiré à Bâle un très grand nombre de visiteurs. Ceux de l'étranger en particulier étaient cinq fois plus nombreux que l'année précédente. Ils venaient de 38 pays différents au second rang desquels figure la France.

Les premiers renseignements qui nous parviennent sur les résultats de la Foire signalent que les affaires les plus importantes ont été conclues par l'industrie des machines et des machines-outils et par les industries alimentaires. L'industrie électrique a obtenu également d'intéressants résultats de même que la division des installations sanitaires, des matériaux de construction et de l'industrie du papier.

On a constaté avec une satisfaction particulière que par rapport aux années précédentes les affaires d'exportation ont considérablement augmenté.

JOURNÉE DES SUISSES A L'ÉTRANGER

La VII^e Journée des Suisses à l'Étranger s'est déroulée le 19 mai à Bâle au milieu d'une affluence considérable de compatriotes de toutes les parties du monde parmi lesquels un grand nombre de représentants diplomatiques et de consuls.

Après avoir entendu un travail de M. Oeri, directeur des Basler Nachrichten, sur « Les Suisses à l'Étranger et la Politique extérieure », les congressistes se sont répartis en deux sections dont l'une étudia les questions d'ordre intellectuel et d'utilité publique et l'autre les questions économiques et juridiques. Au cours des travaux de cette deuxième section, le président de la Chambre de Commerce Suisse à Vienne, vivement appuyé par M. Do-

bler, président de la Chambre de Commerce Suisse en France, a posé la question de savoir si nos Chambres de Commerce à l'étranger ne seraient pas mieux placées que les Consulats pour traiter les questions économiques et si elles ne devraient pas être soutenues plus efficacement par la mère-patrie.

Ces vœux ont été enregistrés par deux membres des Chambres Fédérales, MM. Keller, député au Conseil des Etats, et Micheli, conseiller National, et ce dernier les a déjà portés à la tribune du Parlement.

FOIRE DE LYON 1924

Le compte rendu des résultats de la réunion de printemps 1924 de la Foire de Lyon vient de paraître, on y constate que la dernière foire a été particulièrement favorisée par les contingents multiples et nombreux d'acheteurs étrangers parmi lesquels les suisses se classent au premier rang. Les ordres ont porté principalement sur les articles suivants : métallurgie et mécanique, confection pour dames, jouets, soierie, automobiles, mobilier, textiles, matériel agricole, chaussures.

Le compte rendu conclut par les considérations suivantes :

Les résultats généraux de la réunion de Printemps 1924 ont montré aux fondateurs et aux organisateurs de la Foire de Lyon qu'ils conduisaient leur entreprise sur la bonne route.

La politique de la Foire de Lyon devra donc consister à persévérer, à réaliser chaque année une méthode plus stricte et à attirer une clientèle plus nombreuse et plus lointaine.

Le Conseil d'administration de la Foire a décidé de poursuivre activement les travaux d'édification du Palais. Les fondations de nouveaux pavillons sont dès maintenant entreprises.

D'autre part, les vendeurs qui ont désormais compris l'intérêt de la Foire de Lyon et qui ont éprouvé ses résultats, viendront avec un empressement plus spontané apporter leur participation annuelle. On peut prévoir que tous les emplacements disponibles pour le printemps 1925 seront loués avant le 1^{er} juillet 1924.

La Foire de Lyon pourra ainsi, huit mois avant l'ouverture de la réunion, établir le catalogue de ses participants. Elle se propose de traduire en plusieurs langues et de répandre dans le monde entier ce catalogue qui constituera un document unique et sera un précieux organe de nos exportations.

Enfin, la Foire de Lyon s'efforcera de maintenir tout au long de l'année la liaison entre les acheteurs et les vendeurs qui se sont rencontrés pendant la réunion. Elle communiquera aux uns et aux autres les enseignements fournis par les deux semaines d'activité et d'échanges.

Elle insistera tout particulièrement auprès des vendeurs pour que ceux-ci comprennent le mécanisme d'une foire internationale d'échantillons et qu'ils se préparent à tirer de leur participation tous les résultats possibles. Il est à remarquer, en effet, que parmi les adhérents beaucoup étaient mal préparés à vendre à l'exportation. Un effort doit être tenté dans ce domaine, et la Foire se permet de compter sur l'appui des Services du Ministère du Commerce qui participent à toutes ses manifestations.

Ainsi, la Foire de Lyon entend servir sérieusement et utilement les intérêts des commerçants et des industriels qui l'honorent de leur confiance et l'aident de leur collaboration.

LA CHAMBRE SUISSE DU COMMERCE ET L'EXPANSION ECONOMIQUE

La Chambre Suisse du Commerce a tenu à Zurich, le 30 mai, sa 86^e séance, à laquelle assistait aussi M. E. Wetter, chef de la Division du Commerce du Département fédéral de l'économie publique. Elle a approuvé le rapport présenté par le « Vorort » de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie sur les affaires qu'il a traitées au cours de l'année et a liquidé les affaires administratives habituelles. Le reste de la séance a été consacré à une longue discussion sur les résolutions prises par la Conférence pour l'expansion économique et la propagande suisse à l'étranger qui s'est tenue à Lausanne en septembre 1923. La Chambre du Commerce, elle aussi, approuve vivement les vœux tendant à une coopération aussi rationnelle que possible de tous les organismes travaillant à l'expansion du commerce extérieur et, en cela, elle est tout à fait d'accord avec les organisateurs de la conférence de Lausanne.

Sur certains points de détail cependant, la Chambre Suisse du Commerce croit que ce projet devrait se réaliser par d'autres voies que celles proposées à Lausanne. Elle est, en particulier, d'avis que, dans le domaine du service d'informations sur les sources d'achat et de vente des marchandises ainsi que dans celui des représentations à l'étranger, un seul organisme suffirait pour toute la Suisse et qu'il

serait, en conséquence, désirable de confier cette tâche au Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises à Zurich. Inversement, la propagande économique à l'étranger et la documentation économique devraient être réservées de manière exclusive au Bureau industriel suisse à Lausanne.

Le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie donnera connaissance aux autorités compétentes fédérales de cette manière de voir.

PROTECTION DES ARMOIRIES SUISSES

Le Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle communique :

En vue de la prochaine conférence pour la révision de la convention internationale pour la protection de la propriété industrielle, le Comité économique du Conseil de la Société des Nations a élaboré des propositions ayant pour but de compléter la convention susnommée dans le sens d'une répression plus efficace de la concurrence déloyale.

Une conférence d'experts, qui s'est tenue à Genève du 5 au 10 mai, et à laquelle s'étaient fait représenter vingt-deux pays — dont la Suisse — avait à se prononcer sur ces propositions. Parmi les décisions prises, il faut relever ici que, en accord en principe avec une proposition y relative du Comité économique, la conférence est arrivée à recommander l'insertion dans la convention pour la protection de la propriété industrielle d'une prescription en vertu de laquelle chacun des Etats contractants serait obligé d'interdire l'enregistrement et de prohiber l'usage sans autorisation comme marque de fabrique ou de commerce ou comme parties de celles-ci, des armoiries d'Etat ou d'emblèmes d'Etat, ainsi que des signes et poinçons officiels de contrôle ou de garantie des autres Etats contractants.

Les prescriptions de la convention internationale au sens de cette proposition et des propositions de la conférence des experts touchant la concurrence déloyale en général permettraient de combattre dans les directions suivantes l'usage des armoiries suisses dans les autres pays de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle :

a) Purement et simplement l'enregistrement et l'usage (non autorisé) comme marque ou comme partie de marque; b) tout autre usage commercial des armoiries suisses dans la mesure où il est propre à induire en erreur sur le producteur, le fabricant ou le commerçant, ou sur la provenance des marchandises.